



## Communiqué de presse Luxembourg, le 22 novembre 2016

### **L'UE et l'action pour le climat: l'objectif d'y consacrer 20 % des dépenses risque fort de ne pas être atteint, selon les auditeurs de l'UE**

**L'objectif de l'UE consistant à consacrer au moins 20 % de son budget (soit un euro sur cinq) à l'action pour le climat pendant la période 2014-2020 risque fort de ne pas être atteint, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. Bien que des progrès aient été accomplis, les auditeurs signalent que des efforts supplémentaires sont nécessaires afin d'assurer une «réelle transition» vers l'action pour le climat.**

Afin de répondre au changement climatique, l'UE a convenu de consacrer au moins 20 % de son budget 2014-2020 à l'action pour le climat. Cet objectif devra être atteint par l'intégration de l'action pour le climat dans les différents domaines politiques et fonds du budget de l'UE. Les auditeurs ont examiné si l'objectif était susceptible d'être atteint et si l'approche adoptée par la Commission européenne était de nature à apporter un financement plus important et mieux ciblé sur l'action pour le climat.

Ils ont constaté que des travaux ambitieux étaient en cours et que des progrès avaient été accomplis. Cependant, l'objectif de 20 % risque fort de ne pas être atteint si des efforts supplémentaires ne sont pas consentis. La mise en œuvre de l'objectif a conduit à davantage et mieux cibler l'action pour le climat au titre du Fonds européen de développement régional et du Fonds de cohésion. Par contre, pour les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, ainsi que pour le Fonds social européen, aucune évolution notable vers l'action pour le climat n'a été observée.

*«L'objectif de l'UE consistant à consacrer au moins 20 % de son budget à l'action pour le climat pendant la période 2014-2020 risque fort de ne pas être atteint», a déclaré M. Phil Wynn Owen, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport. «Des progrès ont été réalisés mais peu de changements ont été enregistrés dans les principaux domaines de dépenses. La Commission et les États membres devraient étudier toutes les possibilités et assurer une réelle inflexion vers l'action pour le climat.»*

Selon la Commission, la part de financement consacrée à l'action pour le climat était en moyenne de 17,6 % entre 2014 et 2016. Pour que l'objectif global fixé pour le budget de l'UE puisse être réalisé avant la fin de 2020, les auditeurs estiment que le taux de financement de la lutte contre le changement climatique devrait atteindre une moyenne de 22 % sur la période allant de 2017 à 2020 compris.

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.*

*Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## **ECA Press**

**Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063**

**Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410**

**12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg**

**E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditorsECA [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)**

**M: (+352) 691 55 30 63**

**M: (+352) 621 55 22 24**

Les auditeurs ont constaté que les estimations de la Commission reposent sur des hypothèses concernant la contribution de l'agriculture à l'action pour le climat et que celles-ci sont parfois surestimées et dénuées de justification valable. Ils ont calculé que l'application de méthodologies reconnues sur le plan international aux dépenses liées à l'agriculture et au développement rural pourrait réduire la contribution escomptée de quelque 33 milliards d'euros pour la période 2014-2020. Cela correspond à 15 % environ de l'objectif global.

En ce qui concerne la recherche, le programme «Horizon 2020», avec une contribution représentant actuellement 24 % pour la période 2014-2017, est loin de l'objectif des 35 % qu'il est censé affecter à l'action pour le climat. Les auditeurs relèvent que la Commission n'a pas de plan d'action détaillé indiquant comment elle envisage de combler cet écart.

Les auditeurs recommandent à la Commission de procéder à une consolidation pluriannuelle fiable pour progresser vers l'objectif de 20 %, de mettre en place un cadre complet pour l'établissement des rapports et le suivi des résultats et de veiller à disposer d'une évaluation réaliste et fiable des besoins liés au changement climatique. Ils lui recommandent également de corriger les surestimations au niveau des dépenses de développement rural et d'élaborer des plans d'action pour les domaines accusant un retard. Enfin, ils lui recommandent d'étudier toutes les possibilités susceptibles d'assurer une transition plus marquée et une réelle inflexion vers l'action pour le climat.

En septembre 2016, la Commission<sup>1</sup> a estimé que, globalement, la contribution du budget de l'UE à l'action pour le climat sera de 18,9 % pour la période 2014-2020, un taux par conséquent inférieur aux 20 % visés<sup>2</sup>.

Le rapport spécial n° 31/2016 intitulé «Consacrer au moins un cinquième du budget de l'UE à l'action pour le climat: des travaux ambitieux sont en cours mais risquent fort d'être insuffisants» est disponible dans 23 langues de l'UE.

---

<sup>1</sup> [Document SWD\(2016\) 299 du 14 septembre 2016 accompagnant la communication intitulée «Réexamen/révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel» \(COM\(2016\) 603 final\).](#)

<sup>2</sup> Les dépenses cumulées de l'UE pour la période 2014-2020 s'élèvent à 1 062,6 milliards d'euros. Le déficit de 1,1 % obtenu suivant les estimations de la Commission représenterait une perte de plus de 11 milliards d'euros (soit 201 milliards d'euros au lieu de 212,5 milliards d'euros) pour l'action pour le climat.